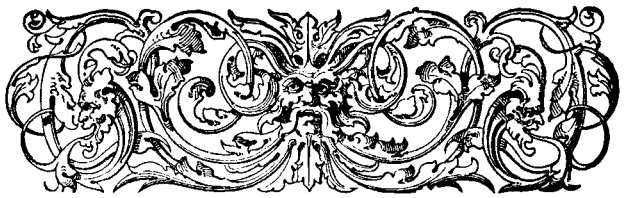

MISCELLANÉES LYONNAISES

ODYSSÉE
DE
LA TABLE DE CLAUDE

découverte à Lyon, en 1528 (*)

Il nous reste à indiquer l'emplacement où furent trouvés les deux fragments que nous possédons de la *Table de Claude*. Les contemporains de cette découverte, les conseillers de la Ville surtout, en connaissaient l'endroit précis, mais ils n'ont pas jugé à propos de nous en laisser une description. Le président Bellièvre, lui-même, est muet à ce sujet dans son *Lugdunum priscum*, et il ne nous reste que l'indication fournie par l'acte d'acquisition.

M. Dissard prétend que la *Table Claudienne* fut trouvée « en cherchant des eaux », et en cela il ne fait que répéter l'opinion émise, sans preuves à l'appui, par le P. Menestrier

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Avril Mai et Juin 1895.

qui écrivait près de deux siècles après la découverte de ladite Table. Voici son texte, *Histoire Consulaire*, p. 108 :

« Ce fut l'an 1528, que les douze Conseillers Echevins, « achetèrent ces Tables de bronze, de ceux qui les avoient « fortuitement trouvées, dans la Montagne de saint Sebas- « tien, en cherchant des eaux, pour une fontaine... »

Paradin qui écrivait en 1573, dit en parlant de la Table : « En ce temps aussi fut trouvé au mesme lieu, assavoir en « la coste sainct Sebastien, un sepulchre de verre auquel y « avoit des osselets d'un enfant. » (*Mémoires de l'Histoire de Lyon*, p. 25.)

Or ces deux auteurs se sont trompés en confondant des découvertes signalées par le président Bellièvre dans son *Lugdunum priscum*, mais qui n'ont aucun rapport avec celle de la *Table Claudienne*.

Voici le texte de Bellièvre, édition de Montfalcon, Lyon, 1846, pag. 46 et suiv. : « Nota d'ung antique soubterrayn « conduisct plus hault que ung homme (1), lequel ha esté « decouvert, environ l'an 1550, par mon compere sire « Lyonard Spini, en edifiant sa maison à Lion, hors la « porte Saint Marcel, et lequel conduisct est œuvre belle « et grande. Je n'ay encores sceu entendre à quoy il servoit. « Sembleroit de prime face que ce fust pour conduire « eaue : car il tient comme ung verre; mais pour la con- « duicte de l'eaue n'estoit besoing de telle aulteur; aussi je « ne peulx comprendre dond venoyt l'eaue : car le

(1) D'après Flachéron, cet aqueduc ou cloaque romain avait 2m 31 de hauteur.

« rivieres de Rhosne et de Saone, lesquelles sont droict « des deux coustez et bouts du fil dudict conduict, sont « grandement basses au regard d'icelluy conduict. Or, « vouloir dire que l'eaue venoit de dessus devers la reclu- « serie de Sainct Sebastien, on n'apperçoit aujourd'hui « aucune eaue de ce costé là. On ne peut encore veoyr « jusques où s'extend ledict conduict vers lesdictes rivieres « à cause de la couverture de terre, que le dedans en « quelque part est comble. On edifiera, *ut est spes*, plus « avant en celle rue, *quia hinc prospectus dives*, et pourra « l'on veoyr comme et jusques où ledict conduict s'extend « plus avant, et de ce on pourra conjecturer quelque chose « mieulx. Aultres disoient que ce devoit estre *meatus sub-* « *terraneus* pour mettre gens hors pour faire saillie sur « ennemys, et prend l'on argument de l'aulteur suffisante « pour grand homme. Il est possible que ainsi fust; mais je « ne y peulx condescendre, attendu le lieu et le traict ou « ledict conduict tire d'ung cousté et d'autre. Si, en decou- « vrant plus avant ledict conduict, on trouvoit des pertuys « en icelluy anciennement faits, servans pour dériver eaue « pour en faire couler es maisons et rues voisines, il y « auroit apparence que ce seroit conduict d'eaue. Fauldroit « regarder si de la Reclusiere ou de plus avant y auroit « eaue qui peust venir là.

« *Melius cogitans*, je regarde que dedans et à cousté de « ladite porte Sainct Marcel, item à l'hospital Saincte « Catherine, item au monastere des nonayns de la Deserte, « y a belles fonteynes qui viennent de *illo* colle de Sainct « Sebastien, et pourroit estre que icelles fonteynes tum- « boient audict acqueduct : *et quidquid sit*, ce lieu où fust « construict cest aqueduct ou conduict, *fuit*, *mea opinione*, « *insignis*, et là devoit estre le palaix d'ung grand Romain.

« On y veoyt plusieurs aultres ruynes ou reliques antiques,
« et suys memoratif que, en l'an 1528, y furent trouvées
« les deux grandes tables d'erein, lesquelles aujourd'huy
« sont en la maison de la ville dudict Lion, dont la copie
« est cy-apres. »

Et à la page 128 :

« *Circiter annum* 1526 ou 27, en la montagne Sainct
« Sebastien, à Lion, dedans la roche, par ceux qui rom-
« poient pierre pour fournir aux murailles (2), fust trouvé
« ung sepulchre de verre quarré, de longueur d'un grand
« pied et d'hauteur presque autant. Estoit le verre espes
« d'environ la moitié de la pointe d'ung doit, et y estoient
« encloués des petits osselets d'un enfant. Monsieur le
« receveur Claude Laurencin le retira. »

L'aqueduc ou cloaque romain découvert par Spine en 1550, limitait le domaine de la Mandolière d'avec celui de Roland Gribaud et, dans plusieurs actes et plans terriers, il est mentionné comme servant de mur de soutènement pour retenir les terres de la balme qui séparait ces deux propriétés. Alexandre Flachéron en a donné une description dans son *Mémoire sur trois anciens Aqueducs de Lyon* (Lyon, Léon Boitel, 1840, et *Revue du Lyonnais*, 1re série, tome XII), auquel nous renvoyons le lecteur pour de plus amples détails.

Sa pente était dirigée de l'ouest à l'est, c'est-à-dire du côté du Rhône, et il avait 1m 57 de largeur dans œuvre par

(2) Les carrières de roche granitique exploitées pour la construction du rempart de Saint Sébastien se trouvaient aux Terrailles, par conséquent assez loin de l'endroit où l'on découvrit la *Table Claudienne*.

$2^m 31$ de hauteur, de l'aire au cerveau de la voûte qui était à plein cintre, avec une épaisseur de $0^m 50$ à la clef. Le piédroit, du côté de la montagne, avait $1^m 60$ d'épaisseur, tandis que du côté de la rue du Commerce l'autre piédroit avait $2^m 07$. L'on comprend facilement qu'avec des murs aussi épais, ce cloaque pouvait en toute sécurité servir de soutènement pour retenir les terres de la falaise ou balme qui surplombait du côté du nord la vigne de Roland Gribaud.

Ce cloaque a été presque entièrement détruit vers 1840, par la construction des maisons en façade sur le côté nord de la rue du Commerce, entre la rue Pouteau et la côte Saint-Sébastien. Il avait certainement été construit pour la desserte du monument romain dont on a retrouvé les traces en 1827, au chevet de l'église Saint-Polycarpe, où probablement était conservée la *Table de Claude.*

Flachéron signale cette particularité : « La dureté de ces « murailles (du cloaque) est si grande que le propriétaire « de la maison portant le n° 19 (c'est celle qui fait, à l'est, « retour sur la place du Perron et porte aujourd'hui le « n° 31 sur la rue du Commerce), qui voulait, cette année, « établir des caves à la place des fondations de ce souter- « rain, a été obligé de renoncer à ce projet. Après avoir « fait assidument jouer la mine pendant un mois et demi, « dans les fondations, il n'avait pu réussir à en arracher « que quelques mètres cubes qui n'étaient pas le dixième « de la masse à enlever : il dut se résigner à placer ses « caves plus avant dans la montagne, plutôt que de conti- « nuer un travail aussi long que dispendieux. »

Artaud, dans son *Lyon Souterrain* (édition de Montfalcon, Lyon, Nigon, 1846), donne à la page 212 les seuls renseignements que nous possédions sur la découverte du monu-

ment romain (probablement un temple et non pas un bastion comme l'indique cet antiquaire), que nous transcrivons textuellement :

« Les démolitions qui, naguère (1827), ont eu lieu dans « le clos de l'Oratoire, à l'effet d'agrandir le chœur de « l'église de Saint-Polycarpe, ont mis à découvert des « ruines et des terrains bien intéressants pour l'archéologue « et le géologue. Outre les restes d'une muraille de rem- « parts des bas temps, allant dans la direction du Rhône à « la Saone, on reconnaissait au-dessous une substruction « véritablement antique, mêlée de pierres de roches et de « ceintures de briques. D'autre part un pavé grossier, à la « romaine, se laissait apercevoir sous cette même muraille « des bas temps, qui avait douze pieds d'épaisseur. Il « paraît, par un massif de fortification quadrangulaire, qu'il « y avait là un bastion pour défendre la Ville. » (Voyez Paradin, p. 161 et suiv.)

« La base de ce bastion, qui a trente pieds de large et à « peu près autant de long, offre, de deux en deux pieds, « des assises de moellons de roche parfaitement aplanies, « sur lesquelles on a mis une couche de ciment jaunâtre « de deux pouces d'épaisseur; on remarquait, à l'extérieur « de cette muraille et à différentes hauteurs, des trous faits « comme ceux des mines, et dans un angle en contre-bas, « nous avons observé une ouverture sur laquelle un entre- « preneur maçon qui l'a visitée nous a donné quelques « détails. « Je suis entré couché par ce trou, a-t-il dit; à « une certaine profondeur j'ai pu marcher debout, là, j'ai « rencontré un conduit se divisant en cinq branches, les « unes en descendant, les autres en montant, etc. » Mais « bientôt, comme on va tout démolir, nous pourrons peut-

« être en savoir davantage, En attendant, nous pensons « que ce bastion, fondé sur des constructions antiques, a « été édifié lorsque les sires de Beaujeu étaient en guerre « avec les archevêques de Lyon. » (Voyez Paradin, p. 161 et suiv.) (3).

Aux pages 205 et 206 se trouvent des renseignements qui se rapportent au cloaque romain et aux constructions qu'il desservait et viennent à l'appui de l'existence d'un temple ou monument public en cet endroit, et non pas d'un rempart de fortification.

« Les travaux occasionnés par la nouvelle rue du Clos « Mermet (la maison Mermet, qu'on vient de bâtir sur des « ruines antiques, a plus de cent pieds de haut du côté de « la rue Vieille-Monnaie) (4), qu'on appelle, on ne sait « pourquoi, rue du Commerce, au lieu de la nommer rue « de l'Oratoire ou rue des Vieux-Remparts, ont mis à « découvert une argile noire très compacte, des bancs de « terre arénaire, des rochers de dix à quinze pieds de hau- « teur, une partie du canal aqueduc qui allait à la nauma- « chie du Jardin-des-Plantes, un grand réservoir sans doute « relatif à des bains, où l'on a fait jouer la mine pour le

(3) L'imagination par trop féconde d'Artaud lui a fait prendre pour des remparts et des restes de fortification, d'anciens murs romains appartenant à un édifice antique, probablement un temple. Quant à la note concernant Paradin, il ne se trouve rien aux pages indiquées des *Mémoires de l'Histoire de Lyon* de cet auteur, pas le moindre passage qui puisse être interprété en faveur de l'opinion émise par Artaud, qui depuis a été reprise et développée par Vermorel dans son *Histoire manuscrite des fortifications de Lyon au moyen âge.*

(4) Elle porte actuellement le n° 36 sur la rue du Commerce.

« détruire; une ligne de murailles dont nous parlerons « bientôt, et quantité de monnaies antiques, qui ont fait « appeler *maison des Médailles,* la deuxième maison à la « gauche de cette rue (5), qui appartient à M. Perret, « fabricant. Les pièces de bronze que ce propriétaire a « trouvées sur un sol très ferme, sont au nombre de cin- « quante; la plus ancienne date de Jules César. M. Durand « architecte, qui a bâti sa maison à quelques pas de là, a « aussi découvert plusieurs autres médailles parmi lesquelles « on en distingue quelques-unes au revers de l'autel « d'Auguste, en différents modules. Dans le clos Breton (6), « on a déterré deux lampes fictiles, l'une relative à la « Victoire, l'autre à la Fortune, qui distribue des mon- « naies. Sur cette dernière, qui a appartenu à M. Barre, on « remarquait des as, un Janus, un Trizème, etc.

« Les dernières fouilles qui ont eu lieu dans la rue « Casati (7), derrière la maison qui fait l'angle de la rue « du Commerce (8), ont mis à découvert les fragments de « mosaïque qui annoncent le beau temps de cet art chez « les anciens. Un pan de muraille revêtu de ciment fait « avec de la brique pilée, nous porte à croire qu'il y avait « là une salle de bains; qu'on en avait établi plusieurs le « long du canal naumachique, dont on déviait une partie « des eaux » (9).

---

(5) C'est la maison portant actuellement le n° 50 sur la rue du Commerce.

(6) Au nord de la rue des Tables-Claudiennes.

(7) Aujourd'hui rue Pouteau.

(8) Sur l'emplacement du n° 23 actuel de la rue Pouteau, qui est situé un peu au nord de l'emplacement présumé du temple romain et faisait sans doute partie de ses dépendances.

(9) C'est-à-dire que le cloaque antique servait à faire écouler les

Il est regrettable qu'Artaud ne nous ait pas laissé un plan ou tout au moins un croquis visuel de ces fouilles, ce qui nous permettrait de rapporter sur le plan de la Ville la position du monument ou temple romain qui devait abriter la *Table de Claude*.

Le seul document un peu certain qui nous reste de l'emplacement de ces ruines, est l'indication d'un mur antique, joignant par derrière le chevet de l'ancienne chapelle des Oratoriens, que nous avons relevé aux Archives départementales sur un plan terrier dressé en 1744, et joint à la déclaration de MM. de l'Oratoire pour la partie de leur couvent dépendant de la rente des Quatre Seigneurs.

Cette muraille antique devait probablement servir de terrasse en avant du temple romain, et c'est en nous inspirant de cette idée que nous avons marqué la position probable de cet édifice, en lui donnant la largeur de trente pieds indiquée par Artaud.

Si l'on examine le plan que nous avons dressé et sur lequel sont indiqués les vestiges des constructions antiques, la maison de Roland Gribaud, la maison claustrale des Oratoriens et leur chapelle, ainsi que les limites des directes et des propriétés au XVIe siècle; sachant, d'autre part, que Gribaud avait fait arracher et convertir en jardin, au devant de sa maison, le carré de vignes dit de la Vinagère (10), la question de l'emplacement où la *Table de Claude* a été découverte se trouve bien simplifiée.

---

eaux des habitations dans le Rhône et non pas à les amener du dehors.

(10) Il existe de fortes présomptions pour croire que c'est pendant l'exécution de ce travail que Roland Gribaud découvrit la *Table de Claude*.

PLAN

DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-POLYCARPE

avec l'indication de l'état des lieux au XVIe siècle

LÉGENDE

I, II, III, IV, V et VI. — Limites de la rente des quatre seigneurs et de la vigne de Dallières.

III, IV et VII. — Limite méridionale de la Mandolière.

I, II et III. — Limites de la rente de la Platière.

IV, V et VI. — Limite occidentale de la rente de la Commanderie de Saint-Georges.

VI, V et VIII. — Limite nord-ouest de la vigne de Pierre Besson en 1493.

II, III, IV et V. — Carré de la vigne de Dallières appelée la Vinagère.

a, b. — Limite orientale des huit pies vendues par Claude Besson à Roland Gribaud.

c, d, e, f. — Trois des pies acquises par Roland Gribaud et revendues par lui à Jean Gaudin.

A. — Chapelle des Oratoriens devenue l'église Saint-Polycarpe, avant l'agrandissement du chœur en 1827.

B. — Mur antique, indiqué sur un plan terrier de 1744 et signalé par Artaud comme ayant été rencontré dans les travaux d'agrandissement de l'église de Saint-Polycarpe.

C. — Monument ou temple romain dont les vestiges ont été rencontrés lors de l'agrandissement de l'église Saint-Polycarpe. (Sa position n'a pu être indiqué ici qu'approximativement en raison de l'absence de cotes de rattachement.)

D. — Position présumée de la maison de Roland Gribaud.

E. — Ancienne maison claustrale des Oratoriens.

F. — Aqueduc ou plutôt cloaque romain découvert par Spine, en 1550, et retrouvé par Alexandre Flachéron en 1840.

NOTA. — Les traits ponctués indiquent les rues ouvertes pour le lotissement de l'ancien enclos de l'Oratoire et les chiffres donnent le numérotage actuel des maisons.

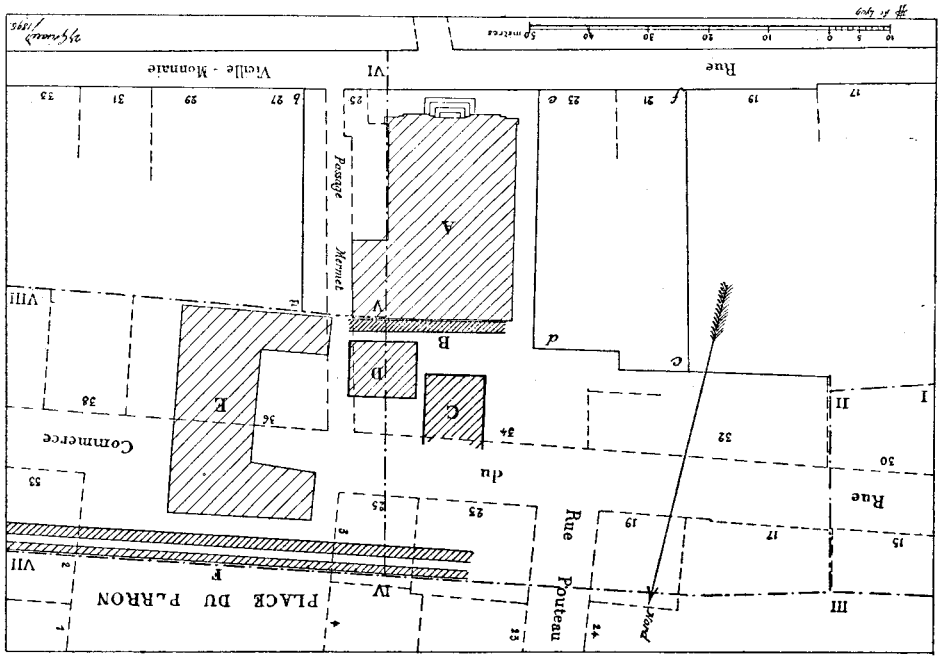

PLAN DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-POLYCARPE

Avec l'indication de l'état des lieux au XVIe siècle

En effet, les débris de ce bronze vénérable ne devaient pas se trouver parmi les substructions du monument qui l'abritait, car, certainement, ils auraient été découverts durant la longue période comprise du IVe au XVIe siècle, où les restes de cet édifice furent démolis et utilisés comme ceux de tous les autres monuments antiques qui servirent alors de carrière de pierres à bâtir, d'où furent extraits la plupart des matériaux qui entrèrent dans la construction de nos anciennes églises et autres monuments du moyen âge et de la période burgonde et carlovingienne. Alors on les auraient impitoyablement utilisés et fondus pour les convertir, comme tant d'autres monuments de la même époque, soit en monnaie, soit en ustensiles et objets de toute nature ; et assurément personne alors n'aurait songé à les conserver à la postérité.

Comme les tables de Malaga, de Salpensa et d'Ossuna, la *Table Claudienne* a dû être enfouie à la suite de quelque grave événement, peut-être aux temps de la prise de Lyon par Sévère, ce qui l'a sauvée, du moins en partie.

Ces débris ne se trouvaient pas, non plus, sur l'emplacement de la maison de Roland Gribaud, puisqu'ils furent découverts postérieurement à sa construction.

Si nous laissons de côté ces deux emplacements, nous voyons que l'endroit cherché ne peut se trouver qu'en dehors et au midi de l'ancien cloaque romain, sur le sol occupé par les maisons portant actuellement sur la rue du Commerce les nos 17, 19, 23, 25 et 32, ainsi que sur la partie de cette voie publique située au droit de ces immeubles, parcelles dont la réunion forme l'ancien carré de vignes de la Vinagère.

A la page 63 des *Inscriptions antiques de Lyon* se trouve le passage suivant que nous relevons à cause d'une erreur manifeste :

« Conformément à la délibération des Conseillers, « les « Tables », ainsi qu'on disait à cette époque, furent expo- « sées en l'Ostel commun alors situé dans la rue Longue ; « elles y prirent place en compagnie d'une inscription « latine « de la façon de M. de Bellièvre », dont voici les « deux textes notablement différents rapportés dans son « *Lugdunum priscum* (exemplaire de Montpellier). » (Suit « les textes que nous reproduisons plus loin.)

Nous n'avons pas pu deviner où M. Dissard a découvert le renseignement ci-dessus, mais ce dont nous sommes à peu près certain, c'est que la *Table Claudienne* ne fut accompagnée d'aucune inscription dans sa première installation à l'hôtel de ville de la maison Charny ou de la rue Longue.

Dans le vol. 18 de l'inventaire Chappe, à la page 320, v., se trouvent les indications suivantes :

« Dans son *Histoire consulaire* de la ville de Lyon, page « 108, édition in-fol. de 1696, le P. Menestrier dit qu'en « 1528 les Conseillers Echevins achetèrent les deux tables « d'airain sur lesquelles est gravée la harangue de l'empe- « reur Claude cy dessus transcritte. Ces deux tables avoient « été trouvées dans la montagne St Sebastien en fouillant « dans la terre. Il ajoute que Claude Bellievre, docteur ez « droits, qui fut depuis premier Président du Parlement « de Dauphiné, l'un des douze Echevins, fut cause que « l'on mit ce monument dans l'hôtel de ville. Il proposa « même deux inscriptions pour accompagner ces tables : « mais elles n'ont pas été placées. On peut les voir dans « Menestrier à la page citée. »

En effet, à la page 108 de l'histoire consulaire, on lit, à propos de Bellièvre : « et proposa ces deux inscriptions,

pour accompagner ces deux tables ». Menestrier n'ajoute pas qu'elles furent placées et, d'un autre côté, nous n'avons trouvé dans les pièces comptables relatives aux dépenses faites pour l'installation de la *Table de Claude*, aucune note se rapportant à la gravure d'une inscription.

Quant au président Bellièvre, voici comment il s'exprime à la page 100 de son *Lugdunum Priscum :*

« Titulus ad superiores tubulas (11).

« Hocce ex reliquiis antiquæ hujus urbis ad latera montis « divi Sebastiani hoc salutis anno MDXXVIII repertum duo-

---

(11) Titre pour le haut des Tables.

« Ces Tables extraictes des ruines de notre cité antique ont été trou- « vées sur le flanc de la colline S. Sébastien, l'an du salut 1528. Les « douze premiers citoyens en firent l'acquisition aux frais du trésor « public : puis, pour qu'elles deviennent l'ornement de la ville et « pour qu'elles révèlent, à ceux qui ont pris pour guide le génie « lyonnais, la gloire des temps anciens, ils ont résolu de les placer ici.

Autre.

« Les tres anciennes Tables, trouvées à Lyon au bas de la colline « S. Sébastien, en cette année 1528, ont été acquises par les échevins. « Espérant que la jeunesse de Lyon, instruite de l'antique valeur des « anciens et de leur gloire, serait portée à marcher sur leurs traces, ils « ont décidé de placer les Tables en ce lieu.

« La colline de S. Sébastien est une de celles contre lesquelles la ville est adossée.

« Si l'on trouvait dans la copie du texte de ces tables, quelque chose « d'incorrect, que l'on n'en rejette pas le tort sur moi, j'ai suivi fidè- « lement les Tables.

« Notez que Drusus, issu de race noble, fort expert en l'art de bien « dire, rhéteur se croyant au-dessus de tous, ayant été convoqué en « séance par le sénat, exigea que le sénat prenne la peine de venir « chez lui : ce qui fut fait. Le sénat gratifia son père du titre de « patron. »

« decimi primi ære publico redemerunt : dein ad urbis
« decorem utque genii Lugdunensis alumnos priscæ vir-
« tutis commonefacerent, heic ponendum curarunt.

« Alius.

« Vetustissimam hanc tabulam Lugduni ad radices mon-
« tis sancti Sebastiani hoc anno MDXXVIII effosam
« consules redemerunt, utque juventus Lugdunensis priscæ
« majorum suorum virtutis et laudis commonefacta ad
« imitandum excitetur,

« Hic ponendum curaverunt.

« Mons divi Sebastiani additus urbi Lugduni.

« Si quid his tabularum exemplaribus scriptum videatur
« inepte, non me accuset, dum sum sequutus tabulas istas.

« Nota quod Drusus, nobili genere natus et ad dicendum
« paratus, superbissimus omnium rhetor, qui quum a
« senatu vocaretur, senatum potius ad se venire jussit, et
« senatus paruit; hujus patrem senatus patronum appella-
« vit. »

Ces citations démontrent que les inscriptions composées par le président Bellièvre n'étaient que des projets auxquels aucune suite ne fut donnée.

Au tome V des *Inscriptions antiques de Lyon*, dans les additions et corrections, page 2, on lit : « En tenant compte de la puissance de l'argent à l'époque de l'acquisition (de la Table de Claude) en 1529, cinquante-huit écus au soleil représentent à peu près 2,450 francs de notre monnaie. »

On nous permettra de ne pas être ici tout à fait de l'avis de M. le Conservateur des monnaies de la ville de Lyon, et nous serions curieux de connaître les données sur lesquelles il s'est appuyé pour baser son estimation. Quant à nous, voici comment nous avons procédé :

D'après le *Traité historique des monnaies de France*, par Le Blant, l'écu d'or au soleil, valant 41 sols en 1529, était frappé à 23 karats de fin et son poids de 71 1/6 au marc, le marc de 8 onces pesant 244 grammes 75 ; ce qui nous donne 199 grammes 47 pour le poids total des 58 écus. Si de ce poids nous en déduisons le 1/24 pour l'alliage, il nous reste 191 grammes 16 d'or fin ; et le prix du kilogramme d'or, d'après le tarif du change inséré dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes, étant de 3,437 francs actuellement, les 58 écus d'or au soleil ont une valeur intrinsèque de 657 francs.

Pour obtenir le rapport entre la puissance réelle de cette somme en 1529 et de nos jours, la comparaison doit s'établir sur des choses fixes, qui n'aient point varié en tant que produit, telles que la journée du manœuvre ou celle du cheval de trait, mains-d'œuvre que l'on prend habituellement comme terme de comparaison.

Si donc nous prenons le prix de la journée d'un manœuvre, nous trouvons dans les comptes des travaux exécutés en régie pour l'établissement de l'arcade destinée à recevoir la *Table Claudienne* en 1529, que le manœuvre à faire le mortier était payé 4 sols 2 deniers par jour, le sol valant alors 0 franc 2765 de notre monnaie actuelle. Aujourd'hui le prix de la journée ordinaire d'un manœuvre varie de 3 francs 50 à 4 francs ; mais comme le prix de 4 sols 2 deniers s'applique à des journées d'hiver (décembre et janvier), nous le comparerons au prix minimum de 3 fr. 50 pour que les conditions soient à peu près les mêmes dans les deux cas.

Nous aurons alors le rapport de $\frac{3,50}{1,152} = 3,038$.

Si nous prenons maintenant le cheval de trait comme terme de comparaison, nous trouvons qu'en 1529 le trans-

port d'une voiture de bois de chauffage depuis la porte Saint-Georges jusqu'à l'hôtel de ville de la rue Longue, était payé 3 sols pour un parcours d'au moins deux kilomètres en tenant compte des rampes, car, à cette époque où les quais n'existaient pas et la traversée du cloître de Saint-Jean interdite aux voitures de charge, il fallait suivre un itinéraire représenté actuellement par les rues Saint-Georges, Tramassac, de la Bombarde et Saint-Jean pour aboutir au pont de Saône. Or un semblable transport coûterait aujourd'hui 2 francs 50 (12).

Ce qui nous donne le rapport de $\frac{2,50}{0,8295} = 3,014$.

En prenant la moyenne on obtient le coefficient 3,026, par lequel il faut multiplier la valeur intrinsèque des 58 écus d'or au soleil, soit 657 francs, pour obtenir la somme qu'elle représente de nos jours et que nous trouvons de 1,980 francs 20, au lieu des 2,450 francs indiqués par M. Dissard, soit une différence de 470 francs qui correspond à près du quart de la valeur réelle.

Nous arrivons maintenant à la translation de la *Table de Claude* dans la cour de l'hôtel de la Couronne, en rue Vandran, qui fera l'objet du chapitre suivant.

(*A suivre.*) J.-J. GRISARD.

---

(12) Dans tous nos calculs nous nous sommes exclusivement servis des prix de base extraits des bordereaux des prix des entreprises de la ville.